

Promouvoir l'agroforesterie dans la culture cacaoyère

Face aux enjeux de durabilité de la filière



éQuité PROGRAMME

Mené par :



Publication éditée par : Commerce Équitable France et Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières
Rédaction : Barbara Guittard et Emmanuelle Patetsos du cabinet Tero
Conception graphique : Emilie Roudier
Contact : communication@commerceequitable.org
Tous droits de reproduction réservés - 2025
Photos de couverture : ©Commerce Équitable France

éQUITÉ PROGRAMME

Mené par :  Commerce
Équitable
France

 **AVSF**
AGRONOMES & VÉTÉRINAIRES
SANS FRONTIÈRES

40 coopératives

certifiées de commerce équitable
soutenues dans leurs projets

Près de

125 000

producteur·rices

accompagné·es dans leur initiatives de
transition écologique et sociale

6 plateformes nationales

de commerce équitable soutenues pour
renforcer la diffusion et l'essaimage des
innovations

6 pays

d'Afrique de l'Ouest
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire,
Ghana, Mali, Togo

5 labels

partenaires du programme



Des initiatives de recherche-action

menées par les centres de recherche et coopératives
de commerce équitable afin de mesurer les effets et
impacts des innovations menées sur le terrain

Un programme de

11,5 millions d'euros

Objectifs

- **Soutenir les innovations** sociales et écologiques des coopératives de commerce équitable.
- **Faire entendre la voix des producteur·rices** ouest africain·es dans leur plaidoyer pour une économie plus équitable.

Diffuser pour inspirer

Soutenu par l'AFD et le FFEM, et conduit conjointement par Commerce Équitable France (CEF) et Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), le programme ÉQUITÉ qui s'est déroulé en deux phases sur la période 2016-2024, a contribué au développement économique et durable de six pays (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Ghana, Togo et Bénin) en soutenant **les filières certifiées de commerce équitable** (cacao, karité, noix de cajou, fruits et artisanat). L'un des dispositifs centraux du programme ÉQUITÉ dans sa 2^{ème} phase a consisté à accompagner une quarantaine de projets de transition agroécologique portés par des coopératives certifiées équitables.

Les dossiers de la collection

Les équipes d'Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières et de Commerce Équitable France, les plateformes nationales de commerce équitable (PNCE) et la quarantaine de coopératives impliquées ont choisi **de diffuser à grande échelle les services innovants fournis par les coopératives** à leurs membres.

- 1 Mise en place de bio-fabriques en interne des coopératives pour produire des biofertilisants et des bio-répulsifs sur la filière cacao
- 2 Production de matériel végétal à l'échelle des coopératives (arbres d'ombrage, arbres fruitiers et semences de cultures vivrières) pour développer les pratiques d'agroforesterie et les associations de cultures
- 3 **Accompagnement des producteur·rices membres des coopératives à la mise en place de parcelles agroforestières de cacao en agroforesterie complexe à 3 strates (SAF de type N°1)**
- 4 Valorisation des résidus de production en bioénergie et biointrants à l'échelle des coopératives (filieres fruits, anacarde, karité et cacao)
- 5 Mise en place par les coopératives de parcs à karité et aménagements des parcs (techniques de régénération naturelle assistée, pare-feu, lutte anti-érosion).

Le présent document capitalise **les services d'accompagnement des producteur·rices membres des coopératives à la mise en place de parcelles agroforestières de cacao en agroforesterie multistrates (SAF de type N°1 et N°2) au sein de coopératives de la filière cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana.**

Les initiatives des coopératives CAMAYE et CAYAT de Côte d'Ivoire, d'ABOCFA et d'ABANGA du Ghana ont tout particulièrement servi de support pour la réalisation de cette capitalisation, en partageant et analysant individuellement et collectivement leurs résultats et effets.

► **Pauvreté des producteur·rices et déforestation dans la filière cacao**

La filière cacao a connu une croissance exceptionnelle depuis 35 ans. Le Ghana et la Côte d'Ivoire fournissent 60% des fèves de cacao du marché mondial, ce qui leur confère une place cruciale. La Côte d'Ivoire représente 37% des cacaoyères avec plus de 4,15 millions d'hectares (FAOSTAT, 2017) et on estime qu'environ 1 million planteur·euses de cacao et plus de 5 millions de personnes dépendent de l'économie générée par la filière cacao². La place de la filière cacao de commerce équitable en Côte d'Ivoire s'est développée à partir des années 2010 et a connu une forte croissance également, avec plus de 265 coopératives certifiées qui vendent aux conditions du commerce équitable près de 10% du cacao produit annuellement.

Malheureusement, cette croissance accompagnée de la course aux volumes ces 30 dernières années s'est traduite dans le paysage, par une extension des parcelles cultivées au détriment des zones de forêt initiales. Ainsi, à partir des années 1990, le couvert forestier de la Côte d'Ivoire a reculé, passant en 30 ans de 12 à moins de 3 millions d'hectares, dont plus de 45% sont imputables à la production du cacao². La Côte d'Ivoire est particulièrement confrontée à l'épuisement de ses ressources forestières, y compris sur des zones censées être « protégées » (aires protégées, parcs nationaux) ont été mises en culture dans l'illégalité.

La généralisation des pratiques de culture dites « de plein soleil » à partir des années 1990 a aggravé l'impact de la culture du cacao sur la biodiversité, en supprimant les strates de couverture forestière dans les parcelles et en recourant à l'usage massif d'intrants chimiques. Ces pratiques ont dégradé les ressources naturelles, notamment les forêts et les sols, avec comme conséquences une baisse de la productivité des cacaoyères et une perte de biodiversité. De nombreux·ses producteur·rices se sont déplacé·es pour trouver de nouvelles terres plus fertiles propices à la culture du cacao, contribuant ainsi à la déforestation. Sur cette période, la rémunération des producteur·rices en Afrique de l'Ouest n'a quasiment pas progressé,

et il·elles peinent à dégager des revenus suffisants pour vivre dignement et à plus forte raison, à investir dans des changements de pratiques plus durables. Cette difficulté à améliorer les revenus s'explique par des rendements en berne, volatilité des prix et valeur ajoutée captée en grande majorité par les acteur·rices de l'aval de la filière (négociant·es, chocolatier·ères et distributeur·rices). En Côte d'Ivoire, la moitié des producteur·rices vit sous le seuil de pauvreté, percevant moins de 1,90 USD/personne/jour³.



© AVSF

Un abattis avant l'implantation d'une parcelle de cacaoyers.

Pour lutter efficacement contre la déforestation et pour préserver la biodiversité, l'enjeu fondamental est de parvenir à stabiliser les cultures du cacao là où elles se trouvent déjà, en améliorant les conditions commerciales pour accéder à des revenus décents et en intensifiant la production au sein de systèmes de production plus diversifiés avec des pratiques relevant de l'agroécologie.

1. Selon le dernier recensement du Conseil Café Cacao

2. Article 2023 de Cécile Rénier, Université de Louvain, "Transparency, traceability and deforestation in the Ivorian cocoa supply chain"

3. Selon les données de la Banque Mondiale

► **L'agroforesterie, une stratégie encouragée par les États et testée par des coopératives du commerce équitable, pionnières dans l'expérimentation de différents modèles**

Réussir à préserver et à stabiliser la cacaoculture en Afrique de l'Ouest sera déterminant dans les années à venir, et **l'agroforesterie est apparue comme une solution technique pour pérenniser la production de cacao dans un contexte où les préoccupations agronomiques et environnementales se conjuguent, à l'instar de nouvelles exigences en matière de lutte contre la déforestation importée (RDUE)⁴.**

Ces dernières années, au Ghana comme en Côte d'Ivoire, les gouvernements ont mis le développement de l'agroforesterie au cœur des politiques nationales. La Côte d'Ivoire dispose depuis 2017 d'une Stratégie nationale de Réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts qui vise à l'horizon 2030 la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts classées de 80% par rapport à 2015 ainsi que la reconstitution du couvert forestier en introduisant l'arbre dans les paysages agricoles et ruraux sur près de 6,5 millions d'hectares⁵. Pour ce faire, l'État ivoirien promeut une « Agriculture zéro déforestation », développée par des partenariats public-privé de « Promotion de l'agroforesterie dans le cadre de la diversification des activités des exploitations ». Les systèmes agroforestiers sont déployés au travers d'une assez large diversité de modèles de plantation et peuvent apporter un éventail d'avantages écologiques et alimentaires. Du côté des marchés européens, le RDUE imposera dès janvier 2026 des exigences de traçabilité aux opérateur-rices des filières en Europe qui vont demander des preuves aux coopératives que leur cacao est cultivé sur des terres n'ayant pas été déboisées après le 31 décembre 2020. Le respect de cette nouvelle norme va nécessiter de mettre en place des actions de lutte contre la dégradation des forêts dans la zone de production et des outils de traçabilité (EFI Cocoa Insight- Nov. 2023).

Encouragée par les États, les programmes de coopération et différents labels, l'agroforesterie est une perspective de travail concrète et prioritaire pour les coopératives. Cependant, le défi de développement d'une agroforesterie cacaoyère diversifiée, robuste et étendue est de taille, car actuellement, le vieillissement des cacaoyères, leur faible résistance aux maladies, aux sécheresses ou encore aux inondations, caractérisent une filière productive peu rémunératrice pour les producteur-rices, et qui expliquent leurs faibles capacités d'investissement dans des pratiques plus durables. En redonnant de la valeur économique et agronomique aux parcelles existantes, l'agroforesterie permet de stabiliser les cultures existantes et contribue à réduire la déforestation future. Pour innover et contribuer à cette dynamique, le programme Équité a promu et accompagné des systèmes agroforestiers complexes et multi-étagés depuis 2017 à aujourd'hui.

Depuis 2017, le programme Équité a fait le pari du développement de deux modèles de systèmes agroforestiers et des bio intrants en favorisant leur diffusion auprès des producteur-rices des coopératives certifiées équitable, par l'intermédiaire de subventions et d'un fonds de crédit pour l'appui à la transition agroécologique. De plus, l'accès aux marchés du commerce équitable offre aux producteur-rices membres de coopératives de cacao des prix plus rémunérateurs et le paiement d'une prime de commerce équitable aux coopératives permet le financement de projets et d'assistance technique pour accompagner la transition agroécologique. Les techniques d'agroécologie mises en œuvre par les producteur-rices soutenu-es par le projet sont compatibles avec la certification en agriculture biologique, qui permet de soutenir et de valoriser les investissements dans des pratiques durables.

4. RDUE : Règlement européen de lutte contre la déforestation importée, qui entrera en vigueur en décembre 2024

5. Source : servicepublic.gouv.ci (à raison de 100.000 Ha/an)

Au cours des phases 1 et 2 du programme Équité, quelques coopératives pionnières ont conçu leur propre projet et ont été soutenues financièrement et techniquement par le programme pour expérimenter et développer une agroforesterie complexe et multi-étagée. Les coopératives qui ont contribué à la capitalisation participative se sont donné les ambitions suivantes :

- ✓ **Améliorer durablement les revenus des producteur-rices et la résilience des exploitations par le développement de systèmes agroforestiers complexes qui associent une production vivrière dès la première année, pour la consommation et la génération de revenus additionnels au cacao.**
La coopérative CAMAYE est pionnière dans l'expérimentation des systèmes agroforestiers multi-strates en Côte d'Ivoire et dès 2016, elle a pu compter sur le soutien du programme Équité pour financer l'installation de 20 premières parcelles.
- ✓ Remettre des **arbres forestiers** pour **réguler l'ombrage** dans les parcelles et la **prolifération des maladies des cacaoyères** (coopérative CAYAT).
- ✓ Atténuer les effets du changement climatique, **contribuer au renouvellement de la fertilité des sols** grâce aux arbres (coopérative ABOCFA) et permettre ainsi aux cacaoyères de rester productives plus longtemps.
- ✓ **Intensifier la production de cacao** dans les cacaoyères en système agroforestier pour optimiser les surfaces déjà en culture cacaoyère et limiter la déforestation dans les aires protégées qu'occasionne l'installation de nouvelles parcelles (coopérative CAYAT).
- ✓ **Accompagner la mise en place de techniques agroécologiques et agroforestières** pour améliorer la productivité et la durabilité des systèmes de culture de ses membres, en fournissant du matériel végétal approprié : arbres d'ombrage forestiers, arbres fruitiers et plants de cacao (coopérative ABOCFA).



© AVSF

→ Visite échange dans un champ de cacaoyers.

► Deux modèles de systèmes agroforestiers adaptés aux besoins des producteur·rices

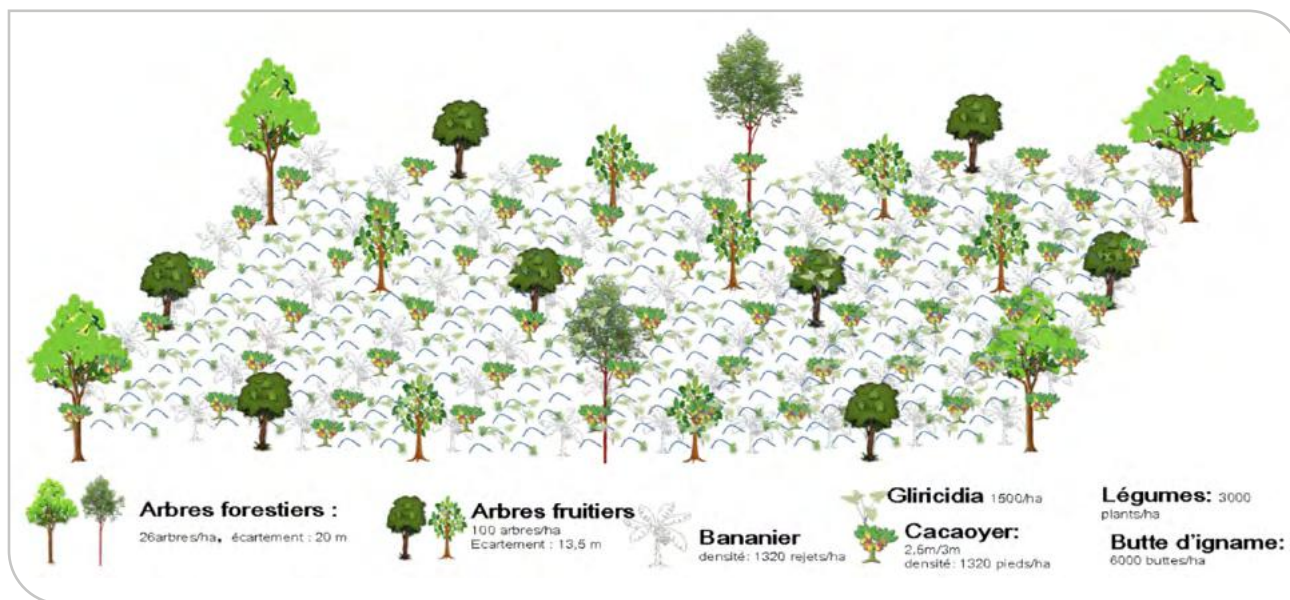
Les deux modèles systèmes agroforestiers décrits dans cette capitalisation coexistent au sein des coopératives en Côte d'Ivoire et ont été encouragés dans le cadre du programme Équité⁶. En voici les principales caractéristiques :

Description du modèle de Système agroforestier complexe appelé SAF 1 : Création de nouvelles parcelles de cacaoyers en association avec des arbres forestiers et fruitiers, des légumineuses et des cultures vivrières

Dans un tel système, les arbres à croissance rapide sont mélangés aux arbres à croissance lente, et les plantes à maturité précoce aux plantes à maturité tardive. **Il s'agit d'un modèle hautement intensif, en diversité d'espèces plantées et en main d'œuvre.**

L'installation de la parcelle est particulièrement dense puisque que sont plantés sur 1 hectare de

terre, 1100 à 1300 cacaoyers, 1100 à 1300 bananiers plantains (procurant de l'ombre au cacaoyer les 3 premières années), 6000 buttes d'igname, des légumes divers (les 2 premières années) et une centaine d'arbres fruitiers (comme des agrumes ou des avocatiers). Ces derniers génèrent tous des revenus au démarrage de la plantation, et avant l'âge de maturité des cacaoyers. La coopérative CAMAYE a enrichi ce cortège d'espèces, qui existait déjà dans les pratiques anciennes d'agroforesterie en Côte d'Ivoire, en ajoutant jusqu'à 500 plants de gliricidia par hectare, et des essences forestières à hauteur de 26 arbres par hectare (bois d'œuvre comme le Fraké, ou produits forestiers non ligneux comme l'Akpi produisant une amande très recherchée).



À terme, le but est d'obtenir un système cultural multi-étagé avec - en haut, les essences forestières qui procureront l'ombre essentielle au bon développement des nouveaux cacaoyers et qui préserveront l'humidité du sol, tout en constituant une rente d'avenir – au milieu, des arbres fruitiers qui généreront des revenus conséquents et plus réguliers – et en bas des plants de cacao qui résisteront

→ Schéma de plantation en SAF 1

beaucoup mieux aux aléas climatiques (sécheresse et fortes températures), et qui constituent la base des revenus des producteur·rices. Dans ce modèle, la première récolte de cacao a lieu au cours de la troisième année.

6. Ces modèles sont détaillés dans le Manuel de formation en agroforesterie du programme Équité.

La mise en place de ce modèle se fait sur de petites parcelles, pour que les producteur-rices puissent concilier leur capacité d'investissement et une charge de travail soutenable sur une saison. Quantité et densité des plants pour une parcelle de 0,25 hectare :

- ✓ 275 pieds de cacaoyers (espacement de 3 m x 3 m),
- ✓ 275 pieds de bananiers plantain (espacement de 3 m x 3 m),
- ✓ 25 arbres fruitiers (orangers, mandariniers, pamplemoussiers, goyaviers, corossoliers et avocatiers) avec un espacement de 10 m x 10 m,
- ✓ 7 arbres forestiers (akpi, fraké, le framiré, tiama) avec un espacement de 20 m x 20 m, (soit 25 pieds/ha),
- ✓ 25 arbres fertilitaires (Gliricidia) avec un espacement de 10 m x 10 m.

Description du modèle de système agroforestier traditionnel appelé SAF 2 : Réhabilitation de vieilles parcelles cacaoyères en agroforesterie

Ce modèle consiste à associer des cacaoyers en pleine production ou d'âges avancés et ayant besoin de protection au soleil et au vent, avec différents types d'arbres (forestiers et fruitiers) à l'intérieur ou en haies brise-vent.

Certain-es producteur-rices plantent des cultures vivrières intercalaires, moins densément que dans le SAF 1. Dans ce type de système agroforestier, les arbres sont plantés dans les zones à plus faible densité, avec une densité moyenne souvent comprise entre 18 et 30 arbres/ha.

Il s'agit ici du système traditionnel d'association de culture dans les parcelles de cacao qui a été encouragé par les autorités ivoiriennes pour réhabiliter les vieilles parcelles. C'est de loin le système le plus connu et le plus diffusé car il peut se pratiquer directement dans les parcelles cacaoyères existantes, et progressivement.

Les coopératives de Côte d'Ivoire et du Ghana qui appliquent le standard de Rainforest Alliance s'intéressent au SAF 2 qui répond au niveau d'exigence d'un reboisement de plus de 12 arbres d'ombrage/ha.

Au Ghana, le « Dynamic Agroforestry Farm » :

Historiquement, au Ghana, alors que les autorités sectorielles comme le COCOBOD recommandaient de couper les arbres pour se prémunir des maladies, certaines coopératives ont souhaité démontrer que le cacao peut coexister avec les arbres et ont acheté de nouvelles parcelles pour en faire la démonstration, tester les arbres d'ombrage et convaincre les planteur-euses de faire de l'agroforesterie. La coopérative ABANGA a testé le développement d'un modèle d'agroforesterie qui ressemble au SAF 1 et qui associe les cacaoyers avec des cultures vivrières sur les deux premières années, et des légumineuses (qui enrichissent le sol et nourrissent les animaux), des arbres fruitiers, bananiers et des arbres d'ombrage, en particulier le cocotier. La coopérative ABANGA fournit à ses membres des plants de cocotiers hybrides subventionnés ainsi que d'autres plants d'arbres pour promouvoir de tels systèmes agroforestiers.

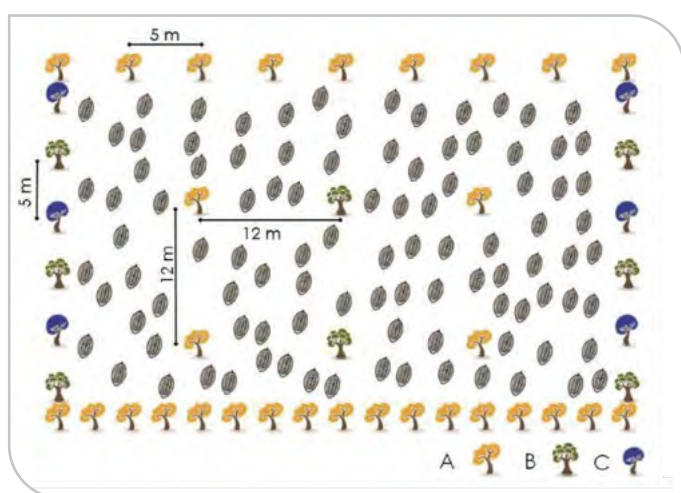


Schéma d'installation des plants agroforestiers dans une vieille parcelle cacaoyère (SAF 2). Légende : Arbres du groupe A : bois d'œuvre, médicinal, ombrage ; Arbres du groupe B : Fruits, comestibles, ombrage ; Arbres du groupe C : Améliorations de sols, bois énergie, délimitation de terrains, ombrage. Sources : EcoTierra, 2017.

► De l'expérimentation paysanne à la mise en place de parcelles pilotes de systèmes agroforestiers multi strates avec le programme Équité

Depuis 2017, grâce à son assistance technique et son mécanisme de financement des projets de transition écologique des coopératives certifiées de commerce équitable, **le programme Équité a soutenu 16 projets de développement de l'agroforesterie au Ghana, au Togo et en Côte d'Ivoire**. À la suite de l'impulsion des organisations sectorielles nationales du cacao dans les années 2010, les coopératives les plus anciennes (CAMAYE et CAYAT en Côte d'Ivoire et ABOCFA au Ghana) ont été précurseurs dans le démarrage de l'agroforesterie et ont pu tester différents modèles.

Producteur membre de la coopérative CAMAYE, l'histoire de M. Yaya Traoré, est particulièrement évocatrice. Depuis 2014, il avait expérimenté la densification des cultures en association avec des arbres dans une parcelle cacaoyère à partir du schéma de cultures associées traditionnel, et avait constaté de premiers effets positifs sur la productivité de sa parcelle. Sur la base d'essais appuyés par M. Kaboré, technicien de la coopérative, le projet Camaye Vert en 2016 a vu le jour et a été soumis au programme Équité 1 pour démultiplier cette expérimentation.

Ils se sont inspirés des anciennes pratiques, et les ont améliorées grâce à l'intensification des associations de cultures vivrières avec le cacao et à l'introduction du gliricidia et des arbres forestiers.

« Le succès de ce système agroforestier est en grande partie dû à l'expérimentation paysanne de M. Yaya Traoré et l'engagement et la disponibilité de M. Adama Kaboré »

Fulbert Dago, Responsable Suivi-évaluation du programme Équité

Les revenus des producteur-rices se sont améliorés et les exploitations ont été pérennisées⁷. 20 producteur-rices sur un demi-hectare chacun-es ont pu tester cette expérimentation. Les effets positifs observés se révèlent porteurs d'espoir pour les producteur-rices, que ce soient grâce à l'augmentation des rendements des cacaoyers et d'autres productions ou à l'amélioration des conditions agroenvironnementales (biodiversité, lutte contre les ravageurs).

Fortes de ces premiers résultats encourageants, la direction et le conseil d'administration de CAMAYE tentent d'essaimer le modèle de SAF 1 plus largement auprès des membres de la coopérative, depuis 2020 et c'est ainsi qu'au cours de la seconde phase du projet, 55 nouveaux producteur-rices se sont engagé-es dans l'expérience sur de petites parcelles (14 Ha au total).



© Commerce Équitable France

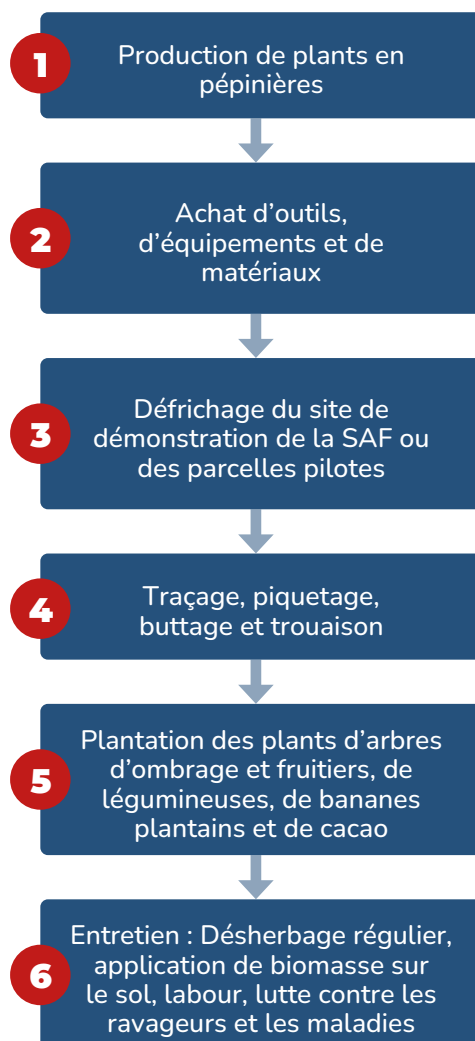
Productrice de la coopérative CAMAYE et sa parcelle de SAF 1 mise en place au cours du projet Équité 1.

7. Vidéo: Camaye Vert, an Agroforestry Pilot by the Farmers, Cote d'Ivoire_FRE | Forest Carbon Partnership <https://www.forestcarbonpartnership.org/camaye-vert-agroforestry-pilot-farmers-cote-divoireeng>

► Démarche de mise en place des systèmes agroforestiers multi-strates SAF 1 dans les coopératives CAMAYE, CAYAT et ABOCFA

Lorsque le-la producteur-riche se lance dans la mise en place d'une parcelle agroforestière, il-elle doit avant tout s'assurer de disposer des moyens matériels, humains et financiers, ainsi que des compétences pour définir le schéma d'installation dans l'espace et pour réussir sa plantation. Certaines coopératives du programme Équité ont recruté des technicien-nés pour accompagner techniquement les producteur-rices. La séquence d'installation des parcelles en SAF 1 dure environ 9 mois et commence à l'arrivée des premières pluies.

Étapes de mise en place des systèmes agroforestiers multi-strates



8. Ces aspects sont développés dans la fiche de capitalisation sur les pépinières.



En ce qui concerne le SAF 2, bien qu'il ne s'agisse pas d'une réelle innovation du programme Équité et que sa densité à l'hectare est moindre, 8 240 Ha ont été appuyés par le projet Équité 2.

Les résultats sont plus importants en raison de son approche en réhabilitation de parcelles cacaoyères déjà en production qui nécessite moins d'investissements de départ, et qui facilite le processus de décision par les producteur-rices et par conséquent, sa diffusion au sein des coopératives de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo :

- ✓ **386 Ha ont été réhabilités en Côte d'Ivoire par presque autant de producteur-rices (parcelles d'environ 1 hectare),**
- ✓ **737 Ha au Togo par 686 producteur-rices de 3 coopératives,**
- ✓ **7117 Ha au Ghana ont été réhabilités par 4766 producteur-rices de 3 coopératives.**

Pour répondre au besoin croissant de plants des producteur-rices de cacao, de nombreuses coopératives ont choisi d'installer leurs propres pépinières, pour produire les plants d'arbres forestiers de diverses essences ainsi que pour les plants de cacaoyers, pour le remplacement des pieds morts ou vieillissants. Elles garantissent ainsi la qualité, l'uniformité et la robustesse des plants, la maîtrise des maladies, tout en permettant de réduire les coûts d'achat et de transport⁸ des plants.

En Côte d'Ivoire, la **CAMAYE** soutient les cacaoculteur-rices dès le début du processus d'installation, distribue des plants et tout le matériel de plantation pour ses producteur-rices membres. Elle organise également la formation initiale des membres et l'embauche de la main d'œuvre pour la mise en place des parcelles agroforestières afin de garantir le respect des itinéraires techniques.

À la **CAYAT**, du fait d'un nombre élevé de producteurs-rices âgés ou dans l'incapacité de planter par eux ou elles-mêmes, et de certain-es qui demandent des plants sans réaliser eux-mêmes la transplantation, la coopérative a créé une **brigade de planteur-euses**, chargée d'assurer la mise en place et le suivi de l'évolution des arbres.

Cette brigade est composée principalement de jeunes producteurs-rices, payés par la coopérative. Les producteurs-rices les plus demandeur-euses du service des brigadiers sont celles et ceux engagés dans une certification (Rainforest Alliance, Fairtrade, Bio) car l'agroforesterie devient une exigence de certains standards de certifications, comme c'est le cas pour Rainforest Alliance, avec un minimum de 12 arbres/hectare, ou d'acheteur-euses certifié-es équitable qui souhaitent contribuer à la transformation écologique des systèmes de production (par exemple la SCOP Ethiquable).



© Commerce Équitable France

Travail dans une parcelle SAF 2 en cours de réhabilitation.

Parcelle SAF 1 en fin de première année.



© Commerce Équitable France

Au Ghana, la coopérative **ABOCFA** a fait former son personnel technique et de terrain sur l'agroforesterie dynamique par un expert (ECOTOP) et a mis en place des parcelles démonstratives, sur des terrains acquis par la coopérative, pour convaincre les cacaoculteur-rices. Puis elle a acheté les outils et les équipements et a mis à disposition des prestataires des services financés par le projet Équité pour assurer toutes les tâches : traçage, piquetage, plantation. Ces prestataires assurent également le désherbage régulier, l'application de biomasse sur le sol, le labour et la lutte contre les ravageurs et les maladies.

« Avec l'agroforesterie, on recrée le milieu naturel autour du cacao. On retrouve de la fertilité du sol par les légumineuses couvre-sol, qui contribuent aussi à limiter l'érosion, on recrée les oubliés qui luttent contre les prédateurs, par exemple les guêpes et les fourmis rouges contre les mirides et les punaises...»

M. Adama Kaboré de la coopérative CAMAYE.

8. Ces aspects sont développés dans la fiche de capitalisation sur les pépinières.

► L'agroforesterie, un puissant levier pour la transition agroécologique dans les coopératives au sein de la filière cacao

En développant l'agroforesterie, les coopératives contribuent à développer des effets positifs sur leurs systèmes de production et sur l'environnement suivantes :

Fonction du sol

Biodiversité

Aires naturelles protégées

Climat

Carbone

Les coopératives, pour encourager le développement des SAF dans les cacaoyères après des années de pratiques conventionnelles, doivent fournir à leurs membres un service de conseil et formation via des technicien·nes qualifié·es et expérimenté·es à des pratiques culturales agroécologiques. Les coopératives CAMAYE et ABOCFA ont mis en évidence les pratiques suivantes :

- ✓ Les parcelles sont défrichées sans être brûlées, les résidus sont éparpillés pour protéger la biodiversité du sol.
- ✓ On ne détruit pas les arbres présents dans la jachère ou dans l'ancienne plantation de cacao
- ✓ Le désherbage est manuel, en particulier sur les deux premières années où l'ombrage est moins présent lors de la phase d'installation et d'associations culturales avec les produits vivriers. Les besoins en désherbage dans les cacaoyères diminuent lorsque les fruitiers et les arbres de la canopée auront atteint leur pleine croissance.
- ✓ Le paillage par la production de biomasse pour lutter contre l'érosion et l'application de fumier organique pour améliorer la fertilité des sols est une pratique courante.

Nombre d'ha sur lesquels les producteurs et productrices ont augmenté la diversité de plantes présentes (cultures annuelles, pérennes ou autres).

IET ENV 4.	Côte d'Ivoire	Ghana
Réf.	30	364
Interm	218	7 180
Finale	480	7 292

Au cours du projet Équité 2, l'indicateur environnemental mesurant les surfaces sur lesquels les producteur·rices ont augmenté la diversité de plantes en culture (cultures annuelles, pérennes ou autres) a démontré une augmentation très importante des surfaces diversifiées en raison de l'adoption de l'agroforesterie et de l'association d'autres cultures dans les parcelles de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Le projet de recherche-action sur la mise en place des SAF multi-strates à la coopérative CAMAYE montre que certaines espèces fruitières comme le bananier, le pamplemoussier et l'oranger, et des arbres fertilières comme le gliricidia sont adoptés par tous·tes les producteur·rices.

Espèces végétales associées aux cacaoyers dans les SAF et pourcentage des producteur·rices possédant ces espèces sur leurs parcelles (Rapport Recherche-action CAMAYE)

Type de plantes	Espèces végétales	Densité moyenne/parcelle	% de producteur
Arbres Forestiers	Fraké	8	90 %
	Akpi	7	70 %
	Framiré	9	60 %
	Tiama	3	10 %
Arbres Fruitiers	Oranger	11	100 %
	Pamplemoussier	8	100 %
	Corossolier	6	70 %
	Mandarinier	5	30 %
Arbres Fertilières	Avocatier	3	20 %
	Gliricidia	35	100 %
Cultures vivrières	Bananier	275	100 %
	Igname	783	90 %
	Arachide	-	70 %
	Aubergine	-	70 %
	Gombo	-	70 %
	Piment	-	70 %
	Tomate	-	70 %

► **L'investissement dans les parcelles agroforestières facilité par les marchés certifiés plus rémunérateurs et les programmes de développement**

Les pratiques culturales du cacao en Afrique de l'Ouest sont majoritairement non durables (perte de surfaces forestières, diminution de la fertilité des plantations). Le manque de moyens de la majorité des producteurs et productrices, dont 50 % vivent en dessous du seuil de pauvreté, ne leur permet pas d'investir pour l'avenir dans leurs plantations. Un prix payé permettant un revenu décent aux producteur-rices est une condition sine qua non d'un processus de changement généralisé dans les techniques de production, y compris d'agroforesterie.

Les **certifications en commerce équitable et agriculture biologique encouragent les systèmes agroécologiques et agroforestiers**. Par exemple, dans son Plan d'Amélioration des Exploitations Agricoles, la certification FairTrade encourage des interventions planifiées sur plusieurs années qui peuvent inclure l'adoption accrue des Bonnes Pratiques Agricoles et des techniques d'agroforesterie, comme l'utilisation d'arbres d'ombrage, la gestion de la fertilité des sols et l'accès aux intrants, la lutte antiparasitaire intégrée et les stratégies de diversification des revenus. Le cahier des charges du label SPP inclue une mention particulière concernant les cultures en

zones forestières, ou les pratiques telles que l'agroforesterie, la diversification et les cultures intercalaires. Elles sont encouragées en mettant l'accent sur des cultures en mélange, avec des systèmes racinaires de différentes profondeurs, les arbres d'ombrage et les plantations pérennes⁹.

Faisant le choix d'itinéraires techniques plus exigeants que la monoculture de plein champ, les coopératives dont les membres pratiquent l'agroforesterie ont plus de facilités pour appliquer le cahier des charges de la certification agriculture biologique.

Selon les dires des coopératives, dans un contexte de marchés porteurs, **l'effet cumulatif des avantages perçus par les producteur-rices et les coopératives avec les certifications en agriculture biologique et commerce équitable (prix et primes) permet d'assumer les investissements requis pour adopter des pratiques environnementales plus durables, dont l'agroforesterie**, qui préservent la biodiversité et la santé des sols et des producteur-rices et consommateur-rices.



La CAYAT mentionne que le certificat biologique ouvre la voie à de nouveaux marchés locaux et internationaux.

294 producteur-rices de cacao de la CAMAYE ont obtenu la certification agriculture biologique sur une superficie de 587 hectares et ainsi ont pu obtenir de nouveaux marchés notamment avec Ethiquable

L'addition des prix biologiques et équitables permet de mieux rémunérer le cacao des producteur-rices et devient donc un véritable atout pour la durabilité des systèmes de production. (CAMAYE et ABOCFA)

9. Extraits des standards des labels FT et SPP

La SCOP Ethiquable, partenaire de deux coopératives du programme Équité 2, a soutenu financièrement le projet de ces coopératives, pour la promotion et l'adoption des biofabriques et le développement des parcelles agroforestières. Ethiquable envisage aussi de donner une prime à l'arbre pour promouvoir l'agroforesterie avec la coopérative SCEB.

D'autres acheteur-euses de cacao équitable, par le versement de la prime de commerce équitable à la coopérative, soutiennent indirectement le développement de l'agroforesterie par les coopératives et garantissent des débouchés rémunérateurs pour le cacao. C'est le cas de Nestlé et Tony's Choconely avec la CAYAT, de la Société Africaine de Cacao SACO (Barry Callebaut), de SUCDEN (acheteur d'ECAKOOG).

Transformer les cacaoyères vieillissantes en SAF demande des investissements qui sont généralement hors de portée des producteur-rices et outre les quelques acheteur-euses engagé-es, ces transformations sont souvent prises en charge par des programmes de développement. Pour favoriser le passage à l'échelle de ces pratiques, le programme Équité 2 a financé et réalisé les études préalables, puis structuré un dispositif de financement à crédit de la transition agro-écologique (FTAÉ) a été mis en place et est proposé aux coopératives par l'institut de micro-finance Advans afin de financer l'installation et l'adoption des SAF par les producteur-rices.

« Le projet avec la mise en place des SAF 1 m'a beaucoup aidé en ce sens que ça m'a permis d'apporter de la nourriture à ma sœur en ville qui est couturière. L'argent issu de la vente des ignames à la fin de l'année 1 (j'ai eu 47 cordes et j'ai vendu 15 cordes à 4000 Fcfa la corde) et des bananes m'a permis de mettre les enfants à l'école et payer mon carburant.

Les rejets de bananes et les produits issus du champ Équité m'ont permis de créer un autre champ avec ce que j'ai appris lors de la mise en place des SAF.

J'encourage vivement les personnes désireuses d'apprendre et d'avoir un plus sur leur revenu d'intégrer le projet. Si on reconduisait le projet je serais le premier inscrit. »

Kouamé Assié Bathelemy, planteur à Amangouakro, bénéficiaire du projet Équité 2 à la CAMAYE.

► **Le SAF 1, une innovation des coopératives du projet Équité qui renforce la sécurité alimentaire et les revenus des producteur·rices**

Dans les parcelles agroforestières, le cacaoyer ainsi que chaque espèce associée, sont importants pour les revenus et la consommation de la famille, et chaque culture occupe une fonction précise. Dans les SAF de type 1, l'assolement des différentes cultures est exigeant ; avant que les jeunes cacaoyers génèrent un revenu aux producteur·rices, le bananier planté la première année apporte l'ombrage aux jeunes cacaoyers et un revenu aux producteur·rices par la vente des plantains. Les 2 premières années, l'igname et les autres productions vivrières associées assurent un complément de revenu et d'alimentation à la famille. À la CAMAYE, les productions vivrières issues des parcelles agroforestières sont très

diversifiées : aubergines, piments, ignames, gombos, arachides, pistache, banane plantain, etc. La vente se fait dans les marchés dans les villages. Certain·es acheteur·euses se déplacent même jusqu'aux parcelles.

Plus tard, ce sont les arbres fruitiers comme l'avocatier et l'oranger qui généreront des revenus complémentaires au cacao et réguliers. « La mise en place d'arbres fruitiers augmente les moyens de subsistance des populations et procurent des revenus additionnels pour les producteurs » (technicien de la coopérative CAYAT).



© Commerce Équitable France

Producteur CAMAYE et sa récolte d'igname issue de SAF 1.

L'étude de recherche-action mise en place à la CAMAYE avec l'appui de l'École Supérieure d'Agronomie de Yamoussoukro a permis de démontrer **la rentabilité des SAF1 comparée à celle des jeunes parcelles cacaoyères conventionnelles.**

Des enquêtes ont été menées auprès de 12 producteur·rices choisis de façon aléatoire dans quatre sections bénéficiaires d'Équité au sein de la coopérative afin de connaître les itinéraires techniques pratiqués, d'identifier les coûts supportés dans la conduite d'une cacaoyère et les quantités produites des différentes cultures vivrières associées, puis d'établir un compte d'exploitation.

Les principaux coûts supportés sont ceux de la préparation du terrain, de l'acquisition d'intrant et de la mise en place des cultures, comme le montre le tableau suivant.

Activités	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Coût Total (F CFA)
Défrichage	HJ	3	2 000	6 000
Abattage	forfait	1	7 500	7 500
Débardage	HJ	3	2 000	6 000
Piquets	Nbre	700	10	7 000
Transport des pépinières	forfait	1	10 000	10 000
Piquetage (Cacao, banane, arbres forestiers et fruitiers)	forfait	1	10 000	10 000
Trouaison (Cacao, banane, arbres forestiers et fruitiers)	forfait	1	30 000	30 000
Plantules de cacao	Nbre	275	100	27 500
Rejets de banane	Nbre	275	100	27 500
Plantules d'arbres fruitiers (orangers, avocats, gliricidia, etc.)	Nbre	65	100	6 500
Plantules d'arbres forestiers (fraké, framiné, akpi)	Nbre	35	150	5 250
Planting (cacao, banane, arbres forestiers et fruitiers)	Nbre	7	2 000	14 000
Semences d'igname	HJ	850	10	8 500
Semences d'aubergine	Kg	0,5	135 000	67 500
Semences de piments	Kg	0,5	80 000	40 000
Semences de gombos	Kg	0,5	12 000	6 000
Semences de tomates	Kg	0,5	200 000	100 000
Semences d'arachide	Kg	14	840	11 760
Confection pépinière légumes	HJ	1	2 000	2 000
Confection butte igname	Nbre	850	25	21 250
Semis d'igname	Nbre	850	25	21 250
Semis légumes et arachides	HJ	2	2 000	4 000
Sarclage	forfait	5	7 500	37 500
Total (F CFA)				477 010

Ces coûts s'étalent sur les trois premières années, à la différence des nouvelles parcelles cacaoyères conventionnelles qui s'étalent sur les 4 premières années de croissance des plants de cacao avant la première récolte. Toutefois, bien que les investissements requis pour la mise en place d'un SAF soient plus élevés que ceux d'une cacaoyère conventionnelle, la vente des cultures vivrières associées au SAF permet dès la première année d'avoir des recettes comme le montre le tableau suivant :

RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES CULTURES VIVRIÈRES ASSOCIÉES AU SAF 1 (0,25 HA)¹⁰

CULTURES	Récolte moyenne (Kg)	Recettes cumulées sur 3 années (FCFA)
Arachide (année 2)	400	228 000
Aubergine (année 1)	27	7 200
Banane (année 2 et 3)	1 116	334 800
Gombo (année 1)	409	257 906
Igname (année 1)	1 561	624 244
Piment (année 1 et 2)	79	89 775
Tomate (année 1)	116	81 000
TOTAL (FCFA)		1 622 926

Les rendements moyens enregistrés sont : pour la banane plantain 1,12t/0.25 ha, pour l'igname 1,56t/0.25 ha, et 0,4t/0.25ha pour l'arachide et le gombo.

L'analyse des recettes issues de la vente des cultures vivrières associées au SAD 1 montre qu'avant même que les cacaoyers et les arbres fruitiers associés ne rentrent en production, la vente des produits vivriers de 0,25 ha de SAF génère environ 1 600 000 FCFA de revenu après 3 ans. Ramené à un hectare, les producteur-rices peuvent espérer cumuler plus de 6 500 000 FCFA de produits en 3 ans.

À l'inverse, dans une cacaoyère cultivée sans association, les premiers bénéfices ne sont générés qu'en cinquième année avec les premières récoltes de cacao, comme on peut le voir dans le tableau des résultats d'exploitation en cacao conventionnel.

10. Sources : Rapport du projet de Recherche-Action de la CAMAYE. Prix du kg de Banane plantain : 150 F CFA ; Prix du kg de Piment : 570 F CFA ; Prix kg d'Aubergine : 270 F CFA ; Prix kg de Gombo : 630 F CFA ; Prix du kg de tomate : 700 F CFA, Prix du kg d'arachide : 800 F CFA

RÉSULTATS D'EXPLOITATION D'UN HECTARE DE CACAOYER SAF1 SUR LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES

(Source : Rapport du projet de Recherche-Action de la CAMAYE)

RUBRIQUES (en FCFA)	Année 1	Année 2	Année 3
Charges Fixes (Lime, machette, pioche, daba, bottes)	36 500		
Charges Variables (voir tableau ci-dessous)	1 908 040	150 000	150 000
Amortissement	19 833	13 833	2 833
Total charges	1 964 373	163 833	152 833
Produits	4 086 603	2 049 900	355 200
Résultats	2 122 230	1 886 067	202 367
Cumul	2 122 230	4 008 297	4 210 664

RÉSULTATS D'EXPLOITATION D'UN HECTARE DE CACAOYÈRE CONVENTIONNELLE

(Source : Anader)

RUBRIQUES (en FCFA)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Achat consommable et main-d'œuvre	159 500	428 600	30 000	175 000	295 000
Amortissement	251 333	251 333	251 333	0	0
Total charges	410 833	679 933	281 333	175 000	295 000
Produits	0	375 000	547 500	555 000	727 500
Résultats	-410 833	-304 933	266 167	380 000	432 500
Cumul	-410 833	-715 766	-449 599	-69 599	362 901

La mise en place d'un hectare de SAF1 coûte environ 13 fois plus cher (1 960 000 FCFA) que pour une cacaoyère en conventionnel (150 000 FCFA), en raison des coûts liés à l'installation et à l'entretien des arbres et cultures vivrières associées. Néanmoins, les recettes générées durant les trois premières années permettent de compenser tous les investissements et même d'avoir une marge bénéficiaire sur les trois premières années alors que les cacaoyers ne sont même pas encore entrés en production.

Il est donc clair que les SAF 1 sont bien plus rentables que les cacaoyères conventionnelles sur les trois premières années. Toutefois, leur installation nécessite une capacité d'investissement et de travail initiale que peu de producteur-rices possèdent à priori et qui constituent un frein voire un blocage à leur généralisation.

« Je suis bénéficiaire du modèle agroforestier en SAF 1 du projet Équité 2 à la CAMAYE. Le champ n'était pas grand mais j'ai eu beaucoup d'ignames et de bananes. Le champ est tellement beau que j'ai regretté qu'on n'ait pas fait le projet sur une parcelle plus grande. Au début à vrai dire, j'étais un peu sceptique quant à la réussite du champ avec la disposition des plants d'igname, mais tout a réussi ! Tel qu'on a planté, tout a réussi dans mon champ, j'ai même repris la méthode car j'ai vu l'importance d'aligner les plants dans une parcelle.

J'ai dit à un de mes fils que s'il veut planter des bananes, qu'il me le dise pour que je puisse lui montrer les techniques apprises.

La corde est à 3500 fcfa j'ai vendu 20 cordes d'igname et les bananes à 70 000 fcfa. L'argent de la vente a permis d'embaucher de la main d'œuvre pour faire un autre champ pareil que celui fait avec le projet Équité, qui me permet de nourrir ma famille et de partager à mes connaissances.

Si mon champ avait été au bord de la route, cela aurait été mieux... Car là, tout le monde aurait apprécié la beauté de mon champ ! La disposition des plants dans la parcelle est tellement belle ! J'invite toute personne qui a une parcelle à adopter le système SAF 1 mis en œuvre par Équité. Car, sur une petite parcelle on peut obtenir plusieurs types de culture, avoir un bon rendement et beaucoup d'argent ! »

Kouo Enokou Bertin, planteur à Koitienkro.



© Commerce Équitable France

séances de travail avec les producteurs et de parcelles agroforestières multi strates au cours de la recherche-action à la CAMAYE.



► Conseils et recommandations formulés par les coopératives pour assurer la pérennité et la répliquabilité des SAF

CAYAT

- ✓ Intégrer systématiquement des brigades de planteur-euses pour assurer la réussite technique, à prix subventionné par les coopératives
- ✓ Recenser les besoins des membres, convoier les plants vers les espaces dédiés et faire agir la brigade pour la plantation et le suivi des plants
- ✓ Engager certain-es paysan-nes dans la sylviculture (production d'arbres forestiers) pour les générations futures

CAMAYE

- ✓ Sensibiliser les membres sur l'importance des SAF, et former tous les producteurs à leur mise en place par du personnel qualifié.
- ✓ Maintenir le personnel technique qualifié d'une campagne d'installation sur l'autre
- ✓ Favoriser l'investissement dans les pratiques agroforestières, via l'emprunt bancaire et le système du fonds de transition à l'agro-écologie
- ✓ Augmenter le nombre de plants mis en pépinière et le matériel de production

ABANGA

- ✓ **Se former sur les différentes méthodes de reproduction** (y compris la production à partir de graines, le greffage, l'écussonnage, le marcottage, la division et la séparation), adaptées afin d'améliorer la production à grande échelle
- ✓ Mettre en place un **comité chargé du fonds agroforestier** et trouver des financements pour faciliter la reproduction de l'innovation et améliorer la transition agroécologique. En effet, la mise en œuvre des différentes méthodes de formation et d'expansion sera financièrement exigeante.

Toutes les coopératives s'accordent à dire que :

Pour garantir le **maintien des arbres**, il faut pouvoir sécuriser les producteur-rices avec des certificats de propriété ; le code forestier bien que clarifié sur ce sujet, devrait être mieux diffusé auprès des coopératives et à leurs membres.

Pour assurer la **faisabilité financière** de la transition agroforestière, des mécanismes financiers incitatifs peuvent être développés. Certaines expérimentations en ce domaine existent déjà, par exemple :

- ✓ une **prime à l'arbre qui peut être payée par les acheteurs**, comme c'est le cas par exemple avec Ethiquable qui valorise le cacao produit en agroforesterie de la coopérative SCEB en pure origine ; ou payée par les coopératives dans son plan de développement de l'agroforesterie et grâce à des subventions de projets ou à la prime de développement du Commerce Équitable.
- ✓ des **mécanismes de crédit carbone** comme par exemple au sein de la coopérative PCBM, avec l'appui de l'ONG Nitidae et l'entreprise Ecotone.

Ces expérimentations ambitieuses de mise en place de SAF multi-strates ont été possibles

grâce aux programmes de développement et aux appuis de certain-es acheteur-euses engagé-es dans le commerce équitable. Elles ont ainsi permis de produire des références nécessaires à leur vulgarisation et diffusion. Néanmoins, les dynamiques de changement d'échelle sont encore peu visibles, mais seraient nécessaires pour que les effets de l'agroforesterie sur la vie des producteur-rices et des coopératives tout autant que sur l'environnement et le climat soient réels.

Le système de crédit à la transition agroécologique testé dans le cadre du programme Équité 2 avec l'IMF Advans est dédié aux investissements dans les SAF, et peut constituer une solution d'avenir pour les coopératives, qui y voient le moyen pour que les producteur-rices avancent les frais d'installation en année 1. Ces investissements sont remboursables par les recettes générées sur les ventes de fruits et légumes associés en années 2 et 3. Toutefois, la réussite de ces crédits engage les coopératives dans la gestion des remboursements et par un suivi technique de qualité pour garantir la réussite des systèmes agroforestiers chez les producteur-rices. Le commerce équitable a un rôle crucial pour garantir des débouchés rémunérateurs aux coopératives pour ce cacao agroécologique et agroforestier, qui permet de lutter contre la déforestation.

éQ^uité PROGRAMME

ACCÉLÉRER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE
EN AFRIQUE DE L'OUEST
AVEC LE COMMERCE ÉQUITABLE

Un programme mené par :



Association de loi 1901 à but non lucratif, Commerce Équitable France est le collectif des acteur·rices français·es de commerce équitable et promeut les valeurs du commerce équitable en France et à l'international.

Le collectif œuvre pour faire émerger des règles du commerce mondial plus équitable, en phase avec les Objectifs de Développement Durable, et démocratiser la consommation durable.

Un prix juste pour les producteur·rices et une transformation des cadres publics de régulation, sont les leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.



Association de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières mobilise les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage, de la santé animale et du développement local.

Depuis plus de 45 ans, AVSF apporte aux communautés et organisations paysannes conseils techniques, formations et soutiens financiers, tout en valorisant les savoirs paysans traditionnels.

L'objectif ? Défendre leurs droits, améliorer leurs conditions de vie, participer au développement socio-économique de leurs territoires et protéger les ressources de la planète.

Commerce Équitable France

Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent sur Marne Cedex

www.commerceequitable.org

contact@commerceequitable.org



Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières

14, avenue Berthelot,
Bâtiment F bis,
69007 Lyon, France

www.avsf.org

avsf@avsf.org



Financé par :

